



---

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2008

À une séance régulière tenue le lundi 2 juin 2008, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 35 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal
- 3- Approbation du procès-verbal du 21 mai 2008
- 4- Communications écrites au conseil
- 5- Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 6- Propositions
  - ai- Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 3 juin 2008 à 17 h
  - a ii- Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
  - b- Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001; dénonciation d'une résolution et autres
  - c- Adoption des comptes payés et à payer
  - d- Transfert de crédits
  - e- Demande de célébrations de mariage ou d'union civile par le maire
  - f- Subvention annuelle Présence-Famille
  - g- Approbation de contrats de location de terrains pour soutenir l'association de soccer CRSA sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'été 2008
  - h- Adoption d'une résolution de mention de félicitations à des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures à la suite du concours « Les enfants et leur mode de vie il y a 400 ans » organisé par le Grand Théâtre
  - i- Approbation d'une subvention pour le tournoi de soccer 2008
  - j- Adoption de contrat de service pour activités de loisirs – Programmation Automne/Hiver 2008-2009 (printemps 2009 pour certaines activités)
  - k- Embauche pour activités de loisirs – Programmation Automne/Hiver 2008-2009 (printemps 2009 pour certaines activités)
  - l- Location de gymnases et surveillance pour activités de loisirs – Programmation Automne/Hiver 2008-2009
  - m- Programmation de loisirs pour Automne/Hiver 2008-2009
  - n- Randonnée cycliste de la fête nationale de Saint-Augustin-de-Desmaures
  - o- Occupation temporaire du réseau routier local pour le Marcheton de la Fondation Annie-Caron
  - p- Contrôle de la circulation de la rue Jean-Juneau pour la fête nationale et utilisation des stationnements municipaux
  - q- Projet allocation Église, mise en valeur du patrimoine religieux (ressource partagée avec la Maison de la culture)
  - r- Projet circuit cyclable à caractère touristique et patrimonial
  - s- Culture – Demande d'autorisation de représentation – Demande d'aide financière pour le projet circuit cyclable à caractère touristique et patrimonial – Financement d'un dépliant – Caisse populaire Desjardins Fonds de développement du milieu
  - t- Formation des guides – Été 2008
  - u- Ressources humaines – Embauche d'étudiants au Service des travaux publics
  - v- Ressources humaines – Permanence de Mme Lyne Dupras à la bibliothèque
  - w- Ressources humaines – Embauche de deux étudiants au Service de l'urbanisme

- x- Mandat à la firme Tecsub pour une étude de concepts de drainage d'arrière-lot de la rue d'Amsterdam du parc industriel François-Leclerc
- y- Élaboration d'un plan de conservation et de mise en valeur du parc dans le secteur des terres Couture
- z- Honoraires professionnels – Mandataire désigné dans le cadre du projet de loi 6 pour l'arbitrage entre les villes liées de l'agglomération de Québec
- aa- Implantation d'une clôture – Maisons sinistrées
- bb- Hydro-Québec – Demande de procéder en priorité à l'enfouissement des fils pour route de Fossambault et la 138 Est
- cc- Demande à Hydro-Québec visant à démontrer l'aspect régional de l'entièreté de la route visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec
- dd- Mandat à la firme Génio pour l'étude préliminaire des travaux à exécuter dans le 3<sup>e</sup> Rang
- ee- Demande financière pour pavage du Corridor du littoral (chemin du Roy)
- ff- Paiement de la quote-part à l'agglomération de Québec
- 7- Matière nécessitant une consultation publique
- 8- Avis de motion et projets de règlement
  - a- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-099 sur l'emprunt pour l'ouverture et la confection de la rue Marius-Barbeau du Campus Notre-Dame-de-Foy pour desservir le stade de soccer intérieur de Saint-Augustin-de-Desmaures
  - b- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-100 sur l'emprunt pour la réfection et la prolongation de la rue de Détroit dans le parc industriel François-Leclerc
  - c- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-101 sur l'emprunt pour l'ouverture et la confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec
  - d- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-102 modifiant le PIIA (915-93) – Zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7
  - e- Adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-102(1) modifiant le PIIA (915-93) – Zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7
  - f- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-103 modifiant le Règlement de zonage 480-85 – Modification des zones R/A-98, ER-2 et PR-2 dans le parc du Haut-Fond – Terrains sinistrés
  - g- Adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-103(1) modifiant le Règlement de zonage 480-85 – Modification des zones R/A-98, ER-2 et PR-2 dans le parc du Haut-Fond – Terrains sinistrés
  - h- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-104 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de modifier la zone PAE-2
  - i- Adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-104(1) modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de modifier la zone PAE-2
  - j- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-105 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone CB-7 à même une partie des zones IC-1 et PR-9
  - k- Adoption du premier projet de Règlement numéro PREGVSAD-2008-105(1) modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone CB-7 à même une partie des zones IC-1 et PR-9
  - l- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-106 modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation du sol Mixte (M) à même une partie d'une aire d'affectation du sol Industrie (I-1) et partie de la bande de protection sans objet
  - m- Adoption du premier projet de Règlement numéro PREGVSAD-2008-106(1) modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation du sol Mixte (M) à même une partie d'une aire d'affectation du sol Industrie (I-1) et partie de la bande de protection sans objet
- 9- Adoption des règlements
- 10- Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 11- Période d'intervention des membres du conseil
- 12- Clôture de la séance



### **1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1426, point no 1, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 2 juin 2008 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

POINT NO 2, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2008.



### **3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2008**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1427, point no 3, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 21 mai 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance suivante :

- Séance spéciale du 21 mai 2008.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **4- COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL**

POINT NO 4, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :



### **5- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NO 5, séance régulière du 2 juin 2008



### **6ai-ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 3 JUIN 2008 À 17 H**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1428, point no 6ai, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 3 juin 2008 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 3 juin 2008 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations s'avère inutile puisque les recommandations, suggestions et commentaires apportés par les villes liées ne sont pas pris en considération par la Ville

de Québec. Au surplus, le projet de loi no 6 qui vise à remanier les modalités de fonctionnement déficientes de l'agglomération de Québec sera bientôt mis en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne donne aucune orientation à son maire pour les points prévus à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 3 juin 2008;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve aussi le droit d'avoir recours aux tribunaux civils pour faire valoir ses droits compte tenu que la procédure prévue à la loi n'est pas appropriée pour solutionner les ajustements légitimement requis dans le fonctionnement de l'agglomération de Québec;

QUE cependant, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures met toute sa confiance dans le processus enfin mis en œuvre par la ministre Normandeau visant l'établissement d'un consensus entre les intervenants de l'agglomération de Québec afin d'en venir à l'adoption d'une législation corrigeant les déficiences du système précité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6aii- RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1429, point no 6aii, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 3 juin 2008 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

- AUCUN

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6b- OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001; DÉNONCIATION D'UNE RÉSOLUTION ET AUTRES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1430, point no 6b, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 3 juin 2008 et annexes

(AUCUNE)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6c- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1431, point no 6c, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCES : MVSAD-2008-668; document déposé trésorerie; factures de fournisseurs à faire autoriser par le conseil

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 29 mai 2008 pour un montant de 351 576,33 \$;

D'entériner la liste des comptes payés en mai 2008 au montant de 132 850,66 \$;

Total : 484 426,99 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 6d- TRANSFERT DE CRÉDITS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1432, point no 6d, séance régulière du 2 juin 2008.

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'un exposé a été présenté lors du comité plénier par la trésorière sur le transfert de crédits;

CONSIDÉRANT QUE :

Poste comptable		Budget adopté 2008	Augmentation 2008	Diminution 2008	Budget révisé 2008
<b>REVENUS</b>					
01-211-10-000	Taxes - général (résiduel)	4 225 000 \$	100 000 \$		4 325 000 \$
01-211-20-000	Taxes - agricole	57 000 \$	150 000 \$		207 000 \$
01-211-30-000	Taxes - secteur	1 497 000 \$		297 000 \$	1 200 000 \$
01-211-60-000	Taxes - général (immeubles non résidentiels)	3 544 000 \$	100 000 \$		3 644 000 \$
01-221-23-000	Tenant lieu de taxes - Écoles primaires et secondaires	384 000 \$		200 000 \$	184 000 \$
01-229-99-000	Compensation pour taxes de services reçus des organismes religieux et autres	13 000 \$	27 000 \$		40 000 \$
01-233-41-000	Revenus de ventes d'immeubles industriels municipaux (terrains parc industriel)	650 000 \$	350 000 \$		1 000 000 \$
01-381-70-000	Subvention - Ministère de la Culture (achat de livres)	66 000 \$		10 000 \$	56 000 \$
		<b>10 436 000 \$</b>	<b>727 000 \$</b>	<b>-507 000 \$</b>	<b>10 656 000 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>					
02-130-00-331	Téléphonie - administration générale	25 000 \$		4 000 \$	21 000 \$
02-130-00-522	Entretien et réparations bâtiments - adm générale	94 000 \$		30 000 \$	64 000 \$
02-130-00-527	Informatique - contrat de soutien technique et renouvellement de licences	100 000 \$		35 000 \$	65 000 \$
02-130-01-951	Quote-part - Agglomération de Québec	15 793 100 \$		15 000 \$	15 778 100 \$
02-320-00-141	Remunération - Personnel régulier - voirie été	285 000 \$		50 000 \$	235 000 \$

02-320-00-625	Achat asphalte pour réparations - voirie été	200 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
02-320-00-650	Achats de vêtements et chaussures - voirie été	7 000 \$	2 500 \$	4 500 \$
02-320-00-660	Achat de produits de nettoyage - voirie été	3 000 \$	1 500 \$	4 500 \$
02-320-050-526	Entretien - signaux sans barrières (CN) - voirie été	10 000 \$	1 000 \$	11 000 \$
02-330-00-142	Heures supplémentaires - personnel - Enlèvement de la neige	30 000 \$	90 000 \$	120 000 \$
02-330-00-321	Frais de poste - Enlèvement de neige	0 \$	500 \$	500 \$
02-330-00-515	Transport de neige - Enlèvement de la neige	40 000 \$	200 000 \$	240 000 \$
02-330-00-516	Location machineries, outillage et équipements - Enlèvement de la neige	15 000 \$	60 000 \$	75 000 \$
02-330-00-525	Entretien et réparation véhicules - Enlèvement de la neige	0 \$	20 000 \$	20 000 \$
02-330-00-621	Achat de sable et sel - Enlèvement de la neige	85 000 \$	60 000 \$	145 000 \$
02-330-00-650	Achat de vêtements et chaussures - Enlèvement de la neige	300 \$	2 500 \$	2 800 \$
02-330-00-995	Réclamations de dommages et intérêts - Enlèvement de la neige	10 000 \$	2 000 \$	8 000 \$
02-370-00-631	Achat essence et diesel	140 000 \$	50 000 \$	190 000 \$
02-370-00-649	Achat de pièces et réparations - réparations de véhicules à l'interne	125 000 \$	24 000 \$	149 000 \$
02-413-00-141	Rémunération des employés - Distribution de l'eau potable	45 900 \$	30 000 \$	15 900 \$
02-415-00-141	Rémunération des employés - Réseaux d'égouts	45 900 \$	30 000 \$	15 900 \$
02-610-00-335	Dépenses internet - Développement économique	0 \$	4 000 \$	4 000 \$
02-610-00-412	Services juridiques - Développement économique	3 000 \$	50 000 \$	53 000 \$
02-610-00-527	Entretien et réparation ameublement de bureau et contrat de services informatiques	1 500 \$	30 000 \$	31 500 \$
02-701-50-522	Entretien et réparations bâtiments - terrains récréatifs	4 000 \$	25 000 \$	29 000 \$
02-910-00-844	Intérêts emprunt P.T.I. 2008-2009-2010	200 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
02-610-00-721	Achat de biens - infrastructures	0 \$	50 000 \$	50 000 \$
02-610-00-725	Achat de biens - machinerie et équipements	350 700 \$	200 000 \$	150 700 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le transfert de crédits tel que présenté par la trésorière lors du comité plénier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6e- DEMANDE DE CÉLÉBRATIONS DE MARIAGE OU D'UNION CIVILE PAR LE MAIRE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1433, point no 6e, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-667

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du projet de loi no 84, loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002 permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres du conseil municipal ou des conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures prévoit recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De demander au ministre de la Justice de désigner le maire de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, M. Marcel Corriveau, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6f- SUBVENTION ANNUELLE PRÉSENCE-FAMILLE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1434, point no 6f, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-676

CONSIDÉRANT QUE Présence-Famille est un organisme reconnu par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Le mandat et la nature de l'organisme sont d'améliorer la qualité de vie des individus et des familles augustinoises par l'entremise de services d'entraide;

CONSIDÉRANT QU'une entente de subvention est intervenue entre la Ville et l'organisme en 2007. Cette entente stipule qu'un montant de 10 000 \$ sera versé à Présence-Famille tous les ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à Présence-Famille.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6g- APPROBATION DE CONTRATS DE LOCATION DE TERRAINS POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION DE SOCCER CRSA SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ÉTÉ 2008**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1435, point no 6g, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-646

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit procéder à la location de terrains pour répondre aux besoins de l'association de soccer CRSA afin que cette activité soit offerte à la clientèle de Saint-Augustin-de-Desmaures et de l'arrondissement Laurentien;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'aider financièrement l'association à offrir au plus grand nombre possible de citoyens cette activité, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procède à la location de plusieurs terrains sur son territoire pour l'association afin de répondre à la demande croissante des citoyens. Les coûts de location sont ensuite répartis au prorata des inscriptions entre les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général à signer, au nom du Service des loisirs, les ententes avec les parties décrites et d'effectuer les paiements en fonction d'ententes antérieures pour la location des terrains de soccer requis par l'association pour un montant approximatif de 18 729,19 \$, taxes incluses :

- Corporation de développement économique Saint-Augustin (nouvelle entente) – 3 419 \$
- Centre CASA (entente VSAD-2007-039 en vigueur du 15-05-2007 au 31-08-2011) – 4 000 \$
- Corporation des pères maristes de la Maison Colin (entente VSAD-2007-040 en vigueur du 15-05-2007 au 31-08-2011) – 3 900 \$
- Campus Notre-Dame-de-Foy (contrat de location Été 2008) – 6 753 \$ (2 757 \$ + 3 996 \$)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6h- ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE MENTION DE FÉLICITATIONS À DES JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES À LA SUITE DU CONCOURS « LES ENFANTS ET LEUR MODE DE VIE IL Y A 400 ANS » ORGANISÉ PAR LE GRAND THÉÂTRE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1436, point no 6h, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-647

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des « Ateliers de dessins et de peinture pour enfants » donnés par Mme Hélène Bédard Beauchesne, professeure à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, plusieurs enfants entre 6 et 15 ans ont pu participer au concours « Les beautés du fleuve Saint-Laurent » organisé par le Grand Théâtre en collaboration avec les Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition s'est déroulée au Grand Théâtre de Québec du 7 au 27 avril dernier. Elle sera suivie d'une exposition à l'intérieur du chapiteau lors de la fête de la Saint-Jean du 24 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est encore une fois très heureuse d'avoir pu contribuer à l'épanouissement de ces jeunes talents;

CONSIDÉRANT QUE nos jeunes artistes ont fait un excellent travail et ont produit de magnifiques œuvres. Nous recommandons donc l'approbation d'une résolution de mention de félicitations aux jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures dont plusieurs se sont vu décerner des prix lors de ce concours;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter une résolution de mention de félicitations aux jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures dont plusieurs se sont vu décerner des prix lors de ce concours. Les trois grands gagnants sont :

- 1<sup>er</sup> prix – Catégorie 6-11 ans : Marianne LaTour Beauchesne pour son œuvre « Jeux d'enfants »
- 1<sup>er</sup> prix – Catégorie 12-15 ans : Daniel Faucher pour son œuvre « La pêche sur la glace »



- Prix de participation et prix de présence : Eugénie Garneau pour son œuvre « Eugénie »
- Prix du Grand Théâtre : Andréanne Lachance pour sa toile « Promenade ».

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6i- APPROBATION D'UNE SUBVENTION POUR LE TOURNOI DE SOCCER 2008**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1437, point no 6i, séance régulière du 2 juin 2008  
 RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-648

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, le soccer CRSA organise un tournoi qui se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 août prochain, en bonne partie à Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi en est à sa 24<sup>e</sup> édition cette année;

CONSIDÉRANT QU'en plus de terrains et de matériel, l'organisme a besoin d'une subvention financière pour répondre à différents besoins;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'envergure pour la région est attendu par plus de 3 000 joueurs et 5 000 parents et amis qui viennent les supporter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire encourager les organismes sur son territoire ainsi que leurs bénévoles dans leur implication à la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'octroyer, comme l'an dernier, une subvention de 300 \$ à l'organisme de soccer CRSA pour la tenue de son 24<sup>e</sup> tournoi.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6j- ADOPTION DE CONTRAT DE SERVICE POUR ACTIVITÉS DE LOISIRS – PROGRAMMATION AUTOMNE/HIVER 2008-2009 (PRINTEMPS 2009 POUR CERTAINES ACTIVITÉS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1438, point no 6j, séance régulière du 2 juin 2008  
 RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-649

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recourir au service de plusieurs professionnels dans différents domaines dans le but d'offrir à ses citoyens un programme de loisirs diversifié à un coût abordable. Dans certains cas, des contrats de service sont plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas, des contrats de service sont plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE certains contractuels ont démontré, par les années antérieures, leur compétence et leur savoir-faire dans leur domaine respectif pour la prestation de service de loisirs (les coûts sont approximatifs et peuvent varier en fonction du nombre d'inscriptions) :

- Aérobie – 9069-9687 Québec inc. (15 500 \$)
- Ateliers de peinture pour adultes et initiation à la peinture à l'huile et à l'acrylique – Guy Lemieux (10 600 \$)
- Escrime – Club école d'escrime l'Esquadra inc. (3 900 \$)
- Yoga – Louis Laliberté (2 900 \$)
- Danse celtique – Violon Vert (1 800 \$)
- Danse sociale – Académie de danse sociale de Québec (3 120 \$)
- Hockey plaisir et patinage de base – Objectif Forme (1 260 \$)
- Skibus – À venir

CONSIDÉRANT QUE nous réitérons l'offre de deux nouveaux produits afin de voir un plus grand éventail d'activités à la programmation pour la population en général, les petits comme les grands :

- Chorale pour enfants – À venir (2 500 \$)
- Ateliers vélo – Performance Bégin (150 \$)

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie de ces dépenses est récupérée via les frais d'inscription;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général à signer, au nom du Service des loisirs, les ententes avec les parties décrites pour l'enseignement des diverses activités sportives, culturelles et récréatives.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6k- EMBAUCHE POUR ACTIVITÉS DE LOISIRS – PROGRAMMATION AUTOMNE/HIVER 2008-2009 (PRINTEMPS 2009 POUR CERTAINES ACTIVITÉS)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1439, point no 6k, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-650

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recourir au service de plusieurs professionnels dans différents domaines dans le but d'offrir à ses citoyens un programme de loisirs diversifié à un coût abordable. Des employés sont embauchés pour offrir certains programmes;

CONSIDÉRANT QUE les professeurs de Saint-Augustin ont démontré, par les années antérieures, leur compétence dans leur domaine respectif pour la prestation de formations telles que :

- Musique - Piano et flûte à bec / Mireille Barry, Stéphane St-Laurent, Gabrielle Dupont (45 000 \$)
- Batterie / Denis Pouliot, Christian Morissette (6 300 \$)
- Guitare / Benoît Larose (25 000 \$)
- Culture vocale / Louise Valin (5 000 \$)
- Ateliers de dessin et peinture pour enfants / Hélène Beauchesne-Bédard (3 200 \$)
- Ateliers préscolaires / Louise Frenette (14 500 \$)
- Tai Chi et Qi Gong / Réjean Paquet (3 300 \$)

CONSIDÉRANT QUE les montants ont été évalués et sont sujets à changement en fonction du nombre d'inscriptions reçues. La majeure partie de ces dépenses est récupérée via les frais d'inscription;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général à signer, au nom du Service des loisirs, les ententes avec les parties décrites pour l'enseignement des diverses activités sportives, culturelles et récréatives.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6l- LOCATION DE GYMNASES ET SURVEILLANCE POUR ACTIVITÉS DE LOISIRS – PROGRAMMATION AUTOMNE/HIVER 2008-2009**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1440, point no 6l, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-651

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit louer des gymnases dans différentes écoles de la Commission scolaire des Découvreurs et au Campus Notre-Dame-de-Foy dans le but d'offrir à ses citoyens un programme de loisirs diversifié à un coût abordable et de permettre à certaines associations de faire de même;

CONSIDÉRANT QUE les activités suivantes demandent la location de gymnases pour que les citoyens puissent s'y adonner :

- Badminton – Location saisonnière (5 600 \$)
- Badminton libre (2 100 \$)
- Volley-ball (2 900 \$)
- Aérobie (5 600 \$)
- Club de badminton (6 700 \$)
- Club de karaté Saint-Augustin (5 550 \$)

CONSIDÉRANT QUE les montants ont été évalués et sont sujets à changement en fonction du nombre d'inscriptions reçues et d'heures louées. Pour les activités suivantes, une portion des coûts de location est récupérée via la facturation ou les frais d'inscription : badminton – location saisonnière (68 %), volley-ball (69 %), Club de badminton (92 %) et le Club de karaté (100 %);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général à signer, au nom du Service des loisirs, les ententes avec la Commission scolaire et le Campus Notre-Dame-de-Foy pour l'enseignement des diverses activités sportives, culturelles et récréatives.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6m-PROGRAMMATION DE LOISIRS POUR AUTOMNE/HIVER 2008-2009**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1441, point no 6m, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-666

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures veut offrir un service de qualité et une programmation toujours améliorée aux citoyens de la Ville, le Service des loisirs présente la programmation complète des activités proposées à la population;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a préparé son programme dans le but de satisfaire les goûts et besoins des citoyens pour l'action et l'exercice autant que pour la relaxation et la vie douce;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'activités saura répondre aux attentes des citoyens pour occuper leur temps de loisir, sans oublier les tout-petits;

CONSIDÉRANT QUE des nouveaux programmes sont mis sur pied : ateliers d'initiation à la peinture à l'huile et à l'acrylique, chorale des jeunes, cours de ski alpin et de planche à neige incluant le transport au Mont Ste-Anne;

CONSIDÉRANT QUE la tarification a été légèrement majorée pour refléter l'augmentation du coût de la vie. Encore cette année, le Service des loisirs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est fier de pouvoir compter sur la grande participation de toutes nos associations-partenaires et de différents collaborateurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'examiner le programme des loisirs Automne/Hiver 2008/2009 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

D'approuver le programme des loisirs Automne/Hiver 2008/2009 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6n- RANDONNÉE CYCLISTE DE LA FÊTE NATIONALE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1442, point no 6n, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-683

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des festivités de la Saint-Jean-Baptiste organisées par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le comité organisateur, en collaboration avec M. Jean-Yves Labonté et le Club Élicycle, désire organiser une randonnée cycliste familiale de 35 kilomètres sur les artères locales et artérielles de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'activité débutera à l'école de La Salle pour circuler sur le réseau local du secteur centre, la route de Fossambault jusqu'à l'hôtel de ville, le parc industriel François-Leclerc, la route Tessier, le chemin de la Butte jusqu'au vélodrome. Il y aura par la suite un circuit sur le réseau local du secteur des Bocages pour revenir par la rue de l'Hétrière, jusqu'au chemin de la Butte et retour au site des festivités sur la rue Jean-Juneau;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ces compétitions ne requière pas de fermeture de rue. Le club Élicycle assure la sécurité avec des véhicules d'escortes, des préposés et l'appui des membres du club Élicycle. Une demande sera formulée au Service de police pour que les cyclistes soient escortés par des patrouilleurs en moto;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police sera avisé et une demande sera formulée pour une escorte policière lors de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le comité organisateur des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Augustin-de-Desmaures à organiser une randonnée cycliste le 24 juin de 10 h 30 à 12 h 30 sur le réseau artériel et local du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Le comité organisateur sera secondé par M. Jean-Yves Labonté et les membres du club Élicycle pour la préparation et la bonne marche de cette activité;

D'autoriser le Service de l'urbanisme en collaboration avec le Service de police de la Ville de Québec d'exiger et de mettre en œuvre les conditions qui pourraient être imposées pour et lors de la tenue de cette activité afin d'en assurer la sécurité;

D'aviser l'agglomération par inclusion à la séance du conseil d'agglomération de cet item pour approbation et mise en œuvre conjointe entre cette juridiction et celle de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6o- OCCUPATION TEMPORAIRE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LE MARCHETON DE LA FONDATION ANNIE-CARON**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1443, point no 6o, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-684

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Annie-Caron, représentée par Mme Linda Vallée, directrice adjointe de l'école des Pionniers, désire organiser pour une quatrième année consécutive un marcheton afin d'amasser des fonds au soutien de la vie scolaire des enfants de l'école des Pionniers de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est appuyée par la direction de l'école des Pionniers et les élèves se feront commanditer pour ramasser des fonds lors de ce marcheton;

CONSIDÉRANT QU'aucune fermeture de rue n'est à prévoir. Le marcheton débutera au Pavillon de La Salle, rue du Collège, pour se terminer au même endroit. Cette activité sera sous la supervision adulte des professeurs, des bénévoles de la Fondation Annie-Caron et de parents bénévoles. Deux circuits dans les rues du village sont prévus : l'un de 1 km et l'autre de 3 km;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande le support de la Ville de Saint-Augustin par la présence de deux brigadiers scolaires, une présence policière, si disponible, et la fourniture de tréteaux, de cônes de sécurité et de dossards de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser à la Fondation Annie-Caron de l'école des Pionniers, représentée par Mme Linda Vallée, l'occupation temporaire des rues du Collège, Béchar, du Draveur, de la Tapissière, du Trappeur, de la Cardeuse, du Charron, de la Modiste, de la Filandière, de la Dentellière, des Lavandières et du Moulin, pour le marcheton de la Fondation Annie-Carron, le 16 juin 2008 de 12 h 45 à 15 h. L'activité est annulée en cas de pluie;

D'autoriser le Service de l'urbanisme à fournir le support de deux brigadiers scolaires de 13 h à 15 h, à même les budgets de roulement et à fournir les dossards, les tréteaux et les cônes de sécurité disponibles pour cette activité;

De demander au Service de police une présence policière à l'activité, si disponible;

D'autoriser le Service de police de la Ville de Québec et le Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à exiger que l'organisation respecte les conditions qui pourraient être imposées pour et lors de la tenue de cette activité afin d'en assurer la sécurité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6p- CONTRÔLE DE LA CIRCULATION DE LA RUE JEAN-JUNEAU POUR LA FÊTE NATIONALE ET UTILISATION DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1444, point no 6p, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-665

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des festivités de la fête nationale organisées par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est souhaitable, afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de l'événement, d'effectuer un contrôle de la circulation de la rue Jean-Juneau;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande que cette artère ne soit pas complètement fermée mais que des panneaux d'arrêts temporaires soient installés à la hauteur de Place Jean-Juneau ainsi qu'une traverse bien contrôlée pour les piétons;

CONSIDÉRANT QU'un feu d'artifice est prévu pour la fin de la soirée nécessitant une zone de sécurité pour la journée et un périmètre de sécurité de 21 h à 23 h;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu qu'un service de sécurité sera présent sous la supervision du Service de l'urbanisme et la circulation locale de la rue Jean-Juneau sera assurée;

CONSIDÉRANT QU'avec cette solution, aucun résident ou commerçant ne seront réellement affectés par les festivités;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon déroulement de cette activité, une partie du stationnement de la bibliothèque Alain-Grandbois sera réservée aux véhicules utilitaires et bénévoles ainsi que pour l'exposition du regroupement de la culture. Le stationnement de Place Jean-Juneau sera réservé pour l'exposition des voitures antiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police sera avisé et une signalisation adéquate sera installée pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons sur la rue Jean-Juneau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la mise en place d'arrêts obligatoires sur la rue Jean-Juneau face à Place Jean-Juneau ainsi que toute la signalisation nécessaire pour assurer le contrôle de la circulation et la traverse des piétons à cet endroit pour les festivités de fête nationale du 24 juin entre 13 h et 23 h;

D'autoriser l'utilisation prioritaire du stationnement de la bibliothèque Alain-Grandbois pour les véhicules utilitaires et par les bénévoles affectés au bon déroulement des festivités ainsi qu'aux exposants de Regroupement de la culture et l'utilisation du stationnement de Place Jean-Juneau pour l'exposition des voitures antiques;

D'autoriser le Service de l'urbanisme en collaboration avec le Service de police et de prévention des incendies de la Ville de Québec d'exiger et de mettre en œuvre les conditions qui pourraient être imposées pour et lors de la tenue de cette activité afin d'en assurer la sécurité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6q- PROJET ALLOCATION ÉGLISE, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX (RESSOURCE PARTAGÉE AVEC LA MAISON DE LA CULTURE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1445, point no 6q, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-679

CONSIDÉRANT QUE l'église de Saint-Augustin qui a récemment investi une somme importante dans sa restauration présente un grand intérêt architectural;

CONSIDÉRANT QU'on y retrouve des œuvres d'art de grande valeur (Antoine Plamondon, Henri Angers, etc.). Au cours des dernières années, contrairement à plusieurs églises de Portneuf, l'église de Saint-Augustin était inaccessible au public dans les périodes autres que celles réservées aux services religieux;

CONSIDÉRANT QU'au printemps dernier, les services culturels de la municipalité ont assisté l'église dans la rédaction d'une demande de subvention adressée au Service Canada - Emploi d'été;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 960 \$ a été demandé pour une période de 11 semaines, 40 h par semaine, avec un taux horaire de 9 \$, à partir du 16 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été confirmée et une somme de 3 109 \$ sera versée, mais la subvention ne couvre pas la totalité des dépenses en salaire;

CONSIDÉRANT QUE les mandats du guide interprète seront liés aux visites commentées de l'église. Des activités de recherche et de marketing sont également prévues;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource culturelle pourrait être partagée avec la Maison de la culture permettant ainsi une ouverture quotidienne en saison estivale. Le candidat sélectionné remplacera le guide de la Maison de la culture pendant ses congés hebdomadaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De verser à l'église une allocation de 851 \$ couvrant la différence entre ce qui est versé par l'Emploi d'été Canada et ce qu'on lui demande, à laquelle s'ajoutent les redevances gouvernementales;

Que la Ville prenne en charge la formation et l'encadrement de cette ressource.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6r- PROJET CIRCUIT CYCLABLE À CARACTÈRE TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1446, point no 6r, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-680

CONSIDÉRANT QUE Saint-Augustin-de-Desmaures offre aux jeunes familles la possibilité de faire de la bicyclette dans un environnement privilégié. Intéressante géographiquement, c'est aussi une ville riche en patrimoines (histoire, archéologie, patrimoine religieux, patrimoine naturel, etc.);

CONSIDÉRANT QU'aucun circuit patrimonial n'est actuellement proposé à la clientèle locale et touristique. Il serait intéressant de développer des stratégies visant à favoriser l'accès au patrimoine par l'élaboration d'activités mixtes qui prévoient un jumelage entre plein air, culture, consommation de produits régionaux et commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE des recherches relatives à la conception d'un circuit cyclable à caractère touristique et patrimonial sont nécessaires et la conception d'un dépliant suivra la recherche. Le produit final sera destiné à la clientèle familiale locale et touristique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Légaré, Labrecque, collaboratrice à la réalisation de l'exposition des îlets Dombourg à la pointe Jean-Gros, est spécialisée en géographie et patrimoine et connaît bien le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mentionné dans le plan d'action triennal adressé au MCCCFCQ et approuvé par le conseil municipal le 21 avril 2008 par la résolution portant le numéro RVSAD-2008-1322;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet a été évalué de la façon suivante :

- phase 1 – honoraires, frais de déplacement et de production du rapport – 2 250 \$ (avant taxes)
- phase 2 – honoraires, frais de déplacement, reproduction et production du rapport – 2 240 \$ (avant taxes)
- phase 3 – à déterminer selon le mode de chacun des rapports

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

**APPUYÉ PAR :** M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

**ET RÉSOLU PAR :** le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'embauche de la firme Légaré, Labrecque, spécialisée en géographie et patrimoine, pour la réalisation de ce projet qui sera géré et coordonné par l'agente de développement culturel VVAP, Mme Lynn Boisselle;

D'autoriser la réalisation des recherches relatives à la conception d'un circuit cyclable à caractère touristique et patrimonial, représentant la phase 1 du projet, pour l'été 2008;

D'autoriser le versement des honoraires pour la firme Légaré, Labrecque, dans trois tranches, selon les 3 phases à réaliser. Comme la phase 1 est prévue pour l'été 2008, il est recommandé de verser le montant de 2 250 \$ plus taxes, sur dépôt du rapport, comme précisé dans la soumission déposée par la firme Légaré, Labrecque.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **6s- CULTURE – DEMANDE D'AUTORISATION DE REPRÉSENTATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET CIRCUIT CYCLABLE À CARACTÈRE TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL – FINANCEMENT D'UN DÉPLIANT – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1447, point no 6s, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-682

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite adresser une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds d'aide au

développement du milieu (F.A.D.M.) » – édition 2008, proposé par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures, section Jeunesse et Famille –. Objectif : favoriser la mise en place d'un environnement propice au développement des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sollicite un soutien financier pour l'impression de dépliants liés au projet « circuit cyclable à caractère touristique et patrimonial » destiné aux familles locales et touristiques;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est de contribuer à la qualité de vie des jeunes familles augustinoises tout en favorisant l'acquisition de connaissances en lien avec le patrimoine naturel et culturel de la ville. Ce projet pourra, d'autre part, contribuer à l'essor du tourisme à Saint-Augustin. Une visibilité importante peut être accordée à Desjardins par le biais de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les représentantes du Service culturel de la Ville dans ce projet sont : l'agente de développement culturel V.V.A.P Mme Lynn Boisselle – chargée du projet et la coordonatrice à la culture Mme Simona Bumb – promoteure;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$, représentant environ 23 % du coût total estimé, est demandé à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adresser une demande d'aide financière équivalant à un montant de 5 000 \$, à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre du programme « Fonds d'aide au développement du milieu (F.A.D.M.) »;

D'autoriser Mme Simona Daniela Bumb, coordonatrice à la culture et responsable de la bibliothèque Alain-Grandbois, à signer la fiche d'inscription et les documents requis concernant le projet « Circuit cyclable à caractère touristique et patrimonial », dans le cadre du programme F.A.D.M. de la Caisse populaire Desjardins, au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

D'autoriser Mme Lynn Boisselle, agente de développement culturel V.V.A.P. à la Ville, de gérer et de coordonner le projet.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6t- FORMATION DES GUIDES – ÉTÉ 2008**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1448, point no 6t, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-681

CONSIDÉRANT QUE deux guides-interprètes seront bientôt embauchés sur un programme Emploi Étudiants Canada 2008 par l'Église et la Maison de la culture de Saint-Augustin. La Ville est responsable de la formation de ce personnel. L'encadrement est assuré par Simona Bumb, coordonatrice à la culture, et par Lynn Boisselle, agente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QU'une brève formation spécialisée devra toutefois être donnée par des spécialistes la troisième semaine de juin;

CONSIDÉRANT QUE la firme Légaré, Labrecque qui a collaboré à la réalisation des deux expositions présentées à la Maison de la culture et qui a rédigé une publication concernant le patrimoine religieux à Saint-Augustin serait la plus apte à donner cette formation qui serait en même temps offerte à l'agente de développement culturel et à la coordonatrice à la culture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



D'embaucher la firme Légaré, Labrecque pour répondre aux besoins de formation des guides-interprètes, de l'agente de développement culturel et de la coordonatrice à la culture, pour la saison été 2008;

De verser le montant de 350 \$, plus taxes, demandé pour cette formation à la firme Légaré, Labrecque.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6u- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1449, point no 6u, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'un concours a été publié pour l'embauche d'étudiants durant la période estivale au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher MM. Maxime Bédard-Thom, Pierre-Alexandre Gendron, Jean-François Lachance, Tommy Pelletier, Jonathan Ricard et Simon Rivard-Hamel comme étudiants pour l'été 2008 au Service des travaux publics.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6v- RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DE MME LYNE DUPRAS À LA BIBLIOTHÈQUE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1450, point no 6v, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-677

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins de la bibliothèque Alain-Grandbois – Service de la Culture et des loisirs, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a ouvert temporairement un poste de préposée à la bibliothèque par l'affichage à l'interne du 9 mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE tenant compte que Mme Lynn Dupras, employée temporaire à la bibliothèque depuis le 16 juin 2004, a appliqué pour ce poste et que sa candidature est la seule déposée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'engagement de Mme Lyne Dupras pour le poste temporaire de préposée à la bibliothèque, de 20 h et plus par semaine.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6w- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AU SERVICE DE L'URBANISME**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1451, point no 6w, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-670

CONSIDÉRANT QUE nous amorçons la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme est dans une période très achalandée;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de demandes de permis de construction ainsi que beaucoup d'autres demandes diverses des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Ville est, entre autres, d'offrir un service de qualité à tous nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des curriculum vitae reçus relative au concours ACVSAD-2008-052 – étudiants été 2008, plusieurs candidatures ont retenu notre attention, plus particulièrement Mme Noémie Houle. Cette dernière fut rencontrée relativement à un besoin urgent au Service de l'urbanisme afin d'occuper un poste comme préposée au soutien administratif;

CONSIDÉRANT QUE nous devons suffire à la demande qui est forte durant cette période de l'année, plus précisément concernant les demandes de permis et toute autre demande des citoyens, promoteurs, entrepreneurs, etc. Nous avons procédé à l'affichage spécifique d'un poste d'étudiant en technique du bâtiment afin de faire l'analyse des diverses demandes pour l'émission de ces permis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher Mme Noémie Houle à titre de préposée au soutien administratif au Service de l'urbanisme comme étudiante durant une période indéterminée;

D'embaucher un étudiant en technique du bâtiment pour le Service de l'urbanisme afin de combler un besoin urgent ainsi que de suffire à la demande qui est forte, et ce, plus particulièrement durant la période estivale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6x- MANDAT À LA FIRME TECSULT POUR UNE ÉTUDE DE CONCEPTS DE DRAINAGE D'ARRIÈRE-LOT DE LA RUE D'AMSTERDAM DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1452, point no 6x, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-671

CONSIDÉRANT QU'au sud de la rue d'Amsterdam, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures possède 25 791 mètres carrés (277 612 pi.ca) de terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie de terrain permettrait d'accueillir huit petites entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le terrain dans son ensemble est traversé par plusieurs fossés de lignes ou fossés de drainage qui quadrillent le terrain dans le sens sud-nord et est-ouest. Ces fossés étaient faits dans le passé par les cultivateurs ou lors de l'aménagement des rues du parc par les travaux publics pour évacuer les eaux de surface des propriétés situées à la limite sud du parc. Les pentes des terrains convergent les eaux de surface vers la zone identifiée sur la photo aérienne. Les terrains situés dans cette zone, dans leur état physique actuel, ne peuvent être vendus à des investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité physique du terrain compris entre la rue d'accès au supermarché Métro GP et l'immeuble situé au 175, rue d'Amsterdam (Ergolab) étant important, le captage des fossés existants nécessite une étude de concepts de drainage. La Ville a besoin d'une étude de concepts de drainage d'arrière-lot de la rue d'Amsterdam;

CONSIDÉRANT QUE les activités nécessaires pour la réalisation d'une telle étude sont les suivantes :

- a) relevés de terrain, vérification des niveaux du réseau d'égout et mise en état des lieux,

- b) préparation de deux concepts de drainage et de captage des eaux de ruissèlement;
- c) estimation préliminaire des travaux nécessaires;

Le coût d'une telle étude est estimé par Tecsuit à 4 200 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder le mandat de l'étude de concepts de drainage d'arrière-lot de la rue d'Amsterdam à la firme Tecsuit inc. dont les honoraires sont 4 200 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6y- ÉLABORATION D'UN PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU PARC DANS LE SECTEUR DES TERRES COUTURE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1453, point no 6y, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire réaliser un nouveau parc dans le secteur des terres Couture;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN a proposé à la Ville des offres de service de deux professionnels pour élaborer le concept de mise en œuvre du parc en question, soit les firmes :

Écogénie inc., ingénieur : 9 935 \$ taxes en sus  
Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste : 11 418 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail de la firme Écogénie inc. propose des honoraires moins élevés et s'échelonne en cinq étapes pour un montant total de 9 935 \$, soit :

1. Planification, revue de l'information et rencontre : 1 230 \$
2. Visite de caractérisation : 1 335 \$
3. Analyse et élaboration d'un concept préliminaire : 3 690 \$
4. Rencontre (1) de présentation du concept préliminaire : 550 \$
5. Élaboration du concept final : 3 130 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'allouer à la Firme Écogénie inc. le mandat de la mise en œuvre pour l'élaboration d'un plan de conservation et de mise en valeur d'un parc dans le secteur des terres Couture;

De requérir une évaluation du même genre à la même entreprise pour la mise en œuvre du terrain de l'Archevêché pour adjudication le 16 juin prochain en séance spéciale du conseil de ville;

De remercier la FQPPN pour ses recommandations dans le cadre de la mise en œuvre du présent dossier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **6z- HONORAIRES PROFESSIONNELS – MANDATAIRE DÉSIGNÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 6 POUR L'ARBITRAGE ENTRE LES VILLES LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1454, point no 6z, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 6 oblige la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à engagé un mandataire pour la négociation entre les villes liées de l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a embauché comme mandataire M. Michel Belzil;

CONSIDÉRANT QU'une facture détaillée au montant de 53 053 \$ a été reçue à nos bureaux le 6 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser à M. Michel Belzil le paiement complet de la facture détaillée au montant de 53 053 \$ taxes comprises.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **6aa-IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE – MAISONS SINISTRÉES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1455, point no 6aa, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a proposé la compagnie Les clôtures JPN inc. comme le soumissionnaire le plus compatible avec les attentes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les clôtures JPN inc. a fourni une soumission concernant l'installation de deux clôtures, soit une de type de broche à Gibier d'une hauteur de 6 pieds et une de type de ferme de non-accès sur une distance approximative de 150 mètres linéaires en arrière-lot des maisons sinistrées;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les clôtures JPN inc. installe ses clôtures de façon manuelle avec le moins d'intrusion possible de machinerie dans le parc du Haut-Fond;

CONSIDÉRANT QUE d'autres résidences sont adjacentes au parc du Haut-Fond et que des intrusions sont fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE qu'une des valeurs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est la conservation de ses espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la distance à couvrir afin de délimiter le parc du Haut-Fond est approximativement de 412 mètres linéaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'installation des deux types de clôtures par Les clôtures JPN inc. sur une distance approximative de 150 mètres linéaires, tel que décrit dans la soumission reçue le 26 mai 2008 pour un montant de 17 557,71 \$ taxes incluses;

D'implanter une clôture du type broche à gibier sur une distance approximative de 412 mètres linéaires afin de délimiter le parc du Haut-Fond;

De prolonger la clôture précitée en arrière-lot du terrain du contribuable Jobidon à titre de transition entre le milieu clôturé et celui qui ne l'est pas;

De requérir des propriétaires contigus l'interruption de toute intrusion dans le parc du Haut-Fond ainsi que le déplacement de toutes installations permanentes ou temporaires ou détritiques qui y seraient implantés, et ce, en respectant la marge de recul prévue à la réglementation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6bb-HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE DE PROCÉDER EN PRIORITÉ À L'ENFOUISSEMENT DES FILS POUR ROUTE DE FOSSAMBAULT ET LA 138 EST**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1456, point no 6bb, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert, afin que les travaux inhérents à la mise en œuvre du poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec s'effectuent en la manière la plus économique et la plus compatible, que soient concertés les efforts consentis et les ressources mises en œuvre par les intervenants des gouvernements, d'Hydro-Québec et des services de téléphonie et du câble ainsi que ceux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions antérieures de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures concernées insistent toutes sur le fait que soient coordonnées les activités des intervenants afin de ne pas engendrer de contraintes à répétition pour les contribuables que desservent en commun les intervenants précités;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder en priorité aux études d'arpentage et de faisabilité pour l'enfouissement du réseau électrique aérien pour les zones désignées sur la route de Fossambault, la 138 et la rue du Collège de Saint-Augustin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6cc-DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC VISANT À DÉMONTRER L'ASPECT RÉGIONAL DE L'ENTIÈRETÉ DE LA ROUTE VISANT À DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1457, point no 6cc, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la route visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec est conçue de manière à servir d'assise à l'enfouissement ou l'implantation des lignes électriques d'entrée et de sortie dudit poste à vocation régionale;

CONSIDÉRANT QUE telle route est mise en œuvre que pour les fins précitées et celles du transport local et régional inhérent à tel poste électrique;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre d'un tel poste va engendrer pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures des coûts estimatifs de près de 4 millions de dollars alors que l'infrastructure désignée est manifestement régionale dans une très grande proportion et qu'il serait injustifié que les contribuables de Saint-Augustin soient les seuls à payer la note et à subir les inconvénients relatifs à ce merveilleux projet d'envergure régional;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De requérir d'Hydro-Québec qu'elle contribue avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à requérir et à démontrer aux intervenants, gouvernements provincial et fédéral les subventions pouvant convenir à la mise en œuvre de ce projet régional d'une grande importance pour toute la Communauté métropolitaine de Québec et son agglomération.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6dd-MANDAT À LA FIRME GÉNIO POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX À EXÉCUTER DANS LE 3<sup>E</sup> RANG**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1458, point no 6dd, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du 3<sup>e</sup> Rang incluant la mise à niveau du réseau d'aqueduc sur près de 700 mètres sont prévus dans le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'un plan projet préliminaire afin d'estimer les coûts reliés à ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mandater la firme Génio afin de réaliser les études préparatoires nécessaires au projet de réfection du réseau d'aqueduc et à la réfection de la chaussée du 3<sup>e</sup> Rang sur approximativement 700 mètres. Le coût estimé d'une telle étude est de 11 540 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **6ee-DEMANDE FINANCIÈRE POUR PAVAGE DU CORRIDOR DU LITTORAL (CHEMIN DU ROY)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1459, point no 6ee, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-667

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Roy est une rue locale qui a un besoin urgent d'asphalte sur les 5 km à l'ouest de la rue Moisan, et ce, jusqu'à la limite de la Ville de Neuville. Par contre, cette section de rue est partagée avec le Corridor du Littoral qui est un équipement d'agglomération. Dans ce secteur très achalandé, il est de plus en plus dangereux d'y faire de la bicyclette; d'ailleurs plusieurs demandes consécutives provenant de diverses associations nous parviennent régulièrement et nous nous devons de sécuriser cette section de piste;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin a déjà réalisé et payé les travaux d'asphaltage sur tout le reste du territoire occupé par le Corridor du Littoral et nous croyons qu'il serait raisonnable qu'en contrepartie, l'agglomération de Québec participe financièrement aux coûts des travaux à réaliser sur ce 5 km de piste cyclable. L'évaluation sommaire du coût des travaux est de l'ordre de 600 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De demander à l'agglomération de Québec une participation financière de l'ordre de 50 % des coûts afin de réaliser le pavage de la piste cyclable de l'agglomération sur le Corridor du Littoral sur 5 km située entre la rue Moisan et les limites de la ville de Neuville afin de sécuriser la clientèle cycliste de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### **6ff-PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1460, point no 6ff, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la quote-part à l'agglomération de Québec est établie par celle-ci à 15,7 millions de dollars en 2008 en augmentation de près de plus de 1,5 million par rapport à l'année précédente;

CONSIDÉRANT QUE des travaux du comité d'arbitrage décrétés par la ministre et des pourparlers entre les villes liées de l'agglomération de Québec tendent à établir que ladite quote-part n'atteindrait pas cette ampleur et que le dialogue reste ouvert entre les intervenants afin d'en venir à un terrain d'entente permettant à tous les intervenants de rencontrer leurs attentes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a, dans le cadre des travaux dudit comité, déposé un rapport proposant une quote-part fixe d'un montant déterminé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait requis et obtenu que le paiement se fasse en trois versements et qu'elle attend toujours que la décision annoncée par résolution du conseil d'agglomération de l'adoption d'un règlement en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder au second paiement de la quote-part à l'agglomération en se basant sur l'étude déposée par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre des négociations pour la fixation d'un montant résiduel restant à payer d'un minimum de 3 309 735 \$ étant entendu qu'un montant de 7 888 572 \$ à déjà été payé en mai 2008. Si un écart subsiste à la hausse ou à la baisse à la suite de ce paiement, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend donner suite aux conclusions de la ministre des Affaires municipales et des Régions et ajuster en conséquence le prix précité en consentant à un remboursement ou en déboursant un montant additionnel s'il en est.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 7- MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

(AUCUN)



## 8- AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT



### 8a- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-099 SUR L'EMPRUNT POUR L'OUVERTURE ET LA CONFECTION DE LA RUE MARIUS-BARBEAU DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY POUR DESSERVIR LE STADE DE SOCCER INTÉRIEUR DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-101, point no 8a, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-099

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-099 sur l'emprunt pour l'ouverture et la confection de la rue Marius-Barbeau du Campus Notre-Dame-de-Foy pour desservir le stade de soccer intérieur de Saint-Augustin-de-Desmaures.



### 8b- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-100 SUR L'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION ET LA PROLONGATION DE LA RUE DÉTROIT DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-102, point no 8b, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-100

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-100 sur l'emprunt pour la réfection et la prolongation de la rue Déroit dans le parc industriel François-Leclerc.



### 8c- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-101 SUR L'EMPRUNT POUR L'OUVERTURE ET LA CONFECTION D'UNE RUE À VOCATION RÉGIONALE VISANT À DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-103, point no 8c, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-101

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-101 sur l'emprunt pour l'ouverture et la confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec.



**8d- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-102  
MODIFIANT LE PIIA (915-93) – ZONES CA-4, CB-2, CB-3 ET CB-7**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-104, point no 8d, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-102

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-102 modifiant le PIIA (915-93) – Zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7.



**8e- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
PREGVSAD-2008-102(1) MODIFIANT LE PIIA (915-93) – ZONES CA-4,  
CB-2, CB-3 ET CB-7**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1461, point no 8e, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : PREGVSAD-2008-102(1)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-102(1) modifiant le PIIA (915-93) – Zones CA-4, CB-2, CB-3 et CB-7.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8f- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-103  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 – MODIFICATION DES  
ZONES RA/A-98, ER-2 ET PR-2 DANS LE PARC DU HAUT-FOND –  
TERRAINS SINISTRÉS**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-105, point no 8f, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-103

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-103 modifiant le Règlement de zonage 480-85 – Modification des zones RA/A-98, ER-2 et PR-2 dans le parc du Haut-Fond – Terrains sinistrés.



**8g- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
PREGVSAD-2008-103(1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85  
– MODIFICATION DES ZONES RA/A-98, ER-2 ET PR-2 DANS LE PARC DU  
HAUT-FOND – TERRAINS SINISTRÉS**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1462, point no 8g, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : PREGVSAD-2008-103(1)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-103(1) modifiant le Règlement de zonage 480-85 – Modification des zones RA/A-98, ER-2 et PR-2 dans le parc du Haut-Fond – Terrains sinistrés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8h- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-104  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 AFIN DE MODIFIER LA  
ZONE PAE-2**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-106, point no 8h, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-104

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un



Règlement numéro REGVSAD-2008-104 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de modifier la zone PAE-2.



**8i- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PREGVSAD-2008-104(1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 AFIN DE MODIFIER LA ZONE PAE-2**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1463, point no 8i, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : PREGVSAD-2008-104(1)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-104(1) modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin de modifier la zone PAE-2.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8j- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT REGVSAD-2008-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CB-7 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES IC-1 ET PR-9**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-107, point no 8j, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-105

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement REGVSAD-2008-105 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone CB-7 à même une partie des zones IC-1 et PR-9.



**8k- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PREGVSAD-2008-105(1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CB-7 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES IC-1 ET PR-9**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1464, point no 8k, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-105(1)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-105(1) modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone CB-7 à même une partie des zones IC-1 et PR-9.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8l- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT REGVSAD-2008-106 MODIFIANT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION DU SOL MIXTE (M) À MÊME UNE PARTIE D'UNE AIRE D'AFFECTATION DU SOL INDUSTRIE (I-1) ET PARTIE DE LA BANDE DE PROTECTION SANS OBJET**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-108, point no 8l, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-106

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement REGVSAD-2008-106 modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation du sol Mixte (m) à même une partie d'une aire d'affectation du sol Industrie (I-1) et partie de la bande de protection sans objet.



**8m-ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PREGVSAD-2008-106(1) MODIFIANT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION DU SOL MIXTE (M) À MÊME UNE PARTIE D'UNE AIRE D'AFFECTATION DU SOL INDUSTRIE (I-1) ET PARTIE DE LA BANDE DE PROTECTION SANS OBJET**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1465, point no 8m, séance régulière du 2 juin 2008  
RÉFÉRENCE : PREGVSAD-2008-106

De l'adoption du premier projet de règlement numéro PREGVSAD-2008-106(1) modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation du sol Mixte (m) à même une partie d'une aire d'affectation du sol Industrie (I-1) et partie de la bande de protection sans objet.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**9- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

POINT NO 9, séance régulière du 2 juin 2007

(AUCUN)



**10- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NO 10, Séance régulière du 2 juin 2008



**11- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NO 11, Séance régulière du 2 juin 2008



**12- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1466, point no 12, séance régulière du 2 juin 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2008 à 20 h 30 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier